



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MUSSIG

**Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

*Séance ordinaire du 26 Mars 2025 à 20h00
Maison des Associations, 5 rue Principale 67600 MUSSIG*

La convocation a été adressée le 20 Mars 2025 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 Mars 2025
2. BUDGET PRINCIPAL : Approbation du compte de gestion 2024
3. BUDGET PRINCIPAL : Approbation du compte administratif 2024
4. BUDGET PRINCIPAL : Affectation du résultat 2024
5. BUDGET PRINCIPAL : Attribution des subventions 2025
6. FINANCES LOCALES : Fixation du taux des impôts locaux 2025
7. BUDGET PRINCIPAL : Approbation du budget primitif 2025
8. PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un emploi saisonnier
9. DOMAINE ET PATRIMOINE : Réhabilitation du presbytère – Avant-projet
10. DOMAINE ET PATRIMOINE : Autorisation de traversée de chemins
11. DOMAINE ET PATRIMOINE : Devis et travaux
12. Divers et informations

Sous la présidence de WOTLING Philippe, Maire

Etaient présents : MMES et MM BAPTIST Marie, BAUER Rachel, FEUERER Valérie, GOETZ Adeline, KOENIG Christophe, LEGRAND Marie-Antoinette, LOSSER Adrien, NEFF Bertrand, SCHMITT André, SCHNEIDER Jean-Luc, SEEWALD Agnès, SIEGEL Stéphane.

Etaient absents : HERR Jean-François donne procuration à WOTLING Philippe
SCHIFFERLE Christelle donne procuration à BAUER Rachel

Début de la séance : 20h02

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 Mars 2025 ne suscite aucune remarque de la part des conseillers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FEUERER Valérie est élue secrétaire de séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20250326-2025-03-26-PV-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

2. BUDGET PRINCIPAL : Approbation du compte de gestion 2024

L'Assemblée est informée que le compte de gestion est établi par Monsieur LECUIVRE, Trésorier de Sélestat, à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2024 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. BUDGET PRINCIPAL : Approbation du compte administratif 2024

Le Maire quitte la séance le temps du point et ne prend pas part au vote.

Monsieur KOENIG Christophe, Adjoint au Maire en charge des finances, détaille le compte administratif aux conseillers municipaux avec document à l'appui. Il fait rappel de la différence entre compte administratif et compte de gestion et indique les grandes lignes du fonctionnement d'un budget d'une collectivité, tel qu'il a été expliqué lors de la dernière commission des finances.

VU le budget primitif des dépenses et recettes de l'exercice 2024,

CONSTATANT les explications nécessaires en ce qui concerne les dépenses effectuées et les recettes réalisées ainsi que celles engagées et non réalisées,

Le Conseil Municipal, hors de présence de l'ordonnateur, après délibération,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES 835 524,20 €
RECETTES 572 333,25 €

D'où un DÉFICIT de 263 190,95 € correspondant au solde d'exécution 2024 de la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES 617 500,85 €
RECETTES 962 104,35 €

D'où un EXCÉDENT de 344 603,50 € correspondant au résultat 2024.

Résultat cumulé à fin 2024 : EXCEDENT de 187 956,45 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20250326-2025-03-26-PV-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

4. BUDGET PRINCIPAL : Affectation du résultat 2024

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

CONSIDÉRANT que le compte administratif fait apparaître les données suivantes :

	RÉSULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2023	AFFECTATION 1068	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES À RÉALISER 2024	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	- 42 036,00 €	0 €	-263 190,95 €	435 000,00 €	- 740 226,95 €
FONCTIONNEMENT	815 615,90 €	232 036,00 €	344 603,50 €	0 €	928 183,40 €

CONSIDÉRANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat de fonctionnement couvre le besoin de financement (déficit)),

DÉCIDE d'affecter, dans le budget de l'exercice 2025, le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement R(002) : EXCÉDENT de 187 956,45 €

Affectation au c/1068 : 740 226,95 €

Résultat d'investissement reporté D(001) : DÉFICIT de – 305 226,95 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. BUDGET PRINCIPAL : Attribution des subventions 2025

Un état des subventions accordées au cours de l'année 2024 est détaillé à l'assemblée. Les propositions pour l'année 2025 sont les suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSÉ EN 2025
Ecole de Musique Intercommunale du Ried (EMIR)	5 000 €
RADIO AZUR FM	250 €
CROIX ROUGE	200 €
Association de développement au Burkina Fasso « Sainte Véronique »	50 €
La Conférence Saint Vincent de Paul Marckolsheim	100 €
LES RESTOS DU COEUR	200 €
Collège de Marckolsheim	Participation 20€/enfant/an
Association Marcko Ski	Participation 5€/enfant/sortie
Jeunesse au Plein Air 67	Participation 20€/enfant/an

Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20250326-2025-03-26-PV-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

AGF	Participation 1,50€/enfant/jour
Association Vacances Sélestat	Participation 20€/enfant/an

Les présentes subventions ne seront versées qu'à réception d'une demande écrite de l'association ou de la structure au cours de l'année 2025. Les demandes de subventions pour sorties scolaires ou activités jeunesse doivent être accompagnées de justificatif comprenant le nom de l'enfant.

D'autres subventions pourront éventuellement être accordées au cours de l'année budgétaire 2025, dans la limite des crédits alloués à l'article 65748.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. FINANCES LOCALES : Fixation du taux des impôts locaux 2025

Monsieur KOENIG Christophe, Adjoint au Maire en charge des finances, présente l'Etat n°1259 transmis par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP). Ce document fait état des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pouvant être envisagés pour l'année 2025.

Taux et produits attendus pour l'année 2025 :

Libellés	Bases prévisionnelles 2025	Taux votés	Produit attendu en 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1 167 000 €	24,37 %	284 398 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	119 600 €	37,28 %	44 587 €
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et logements vacants	73 400 €	17,47 %	12 823 €
Cotisation Foncière des Entreprises	107 000 €	17,30 %	18 511 €
TOTAL	1 467 000 €		360 319 €

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur l'Adjoint au Maire, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025
- **FIXE** les taux d'imposition 2025 de la façon suivante :
 - o Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 24,37%
 - o Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 37,28%
 - o Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et logements vacants (TH) : 17,47%
 - o Cotisations Foncières des Entreprises (CFE) : 17,30%
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture 067-216703108-20250326-2025-03-26-PV-DE Date de télétransmission : 31/03/2025 Date de réception préfecture : 31/03/2025
--

7. BUDGET PRINCIPAL : Approbation du budget primitif 2025

Dans un souci de bonne organisation, une commission des finances s'est tenue la semaine précédente. L'ensemble du conseil municipal a été convié. Le budget a été étudié ligne par ligne dans chaque section.

Une explication des montants revus depuis la commission a été faite à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les propositions du budget primitif de la Commune de MUSSIG pour l'exercice 2025, comme suit :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : Equilibrée en recettes et dépenses à 1 018 066,45 €
- **SECTION D'INVESTISSEMENT** : Equilibrée en recettes et dépenses à 1 988 755,23 €

1 ABSTENTION (SCHNEIDER Jean-Luc) - ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8. PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un emploi saisonnier

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'accroissement saisonnier d'activité durant la période estivale, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi saisonnier pour un agent contractuel à temps complet et pour une durée d'un mois maximum.

Les attributions consisteront à : L'arrosage et l'entretien des espaces verts, l'entretien des espaces et bâtiments publics. La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur référence à la grille de rémunération d'un Adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DÉCIDE** de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique Territorial à temps complet, en qualité de contractuel et pour une durée d'un mois
- **DÉCIDE** que la rémunération se fera sur la base de l'échelon 01 du grade d'adjoint technique territorial
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer l'ensemble des documents permettant la prise de poste
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler le contrat si nécessaire

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité (1 mois pendant une même période de 12 mois).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20250326-2025-03-26-PV-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

9. DOMAINE ET PATRIMOINE : Réhabilitation du presbytère – Avant-projet

Monsieur HERR Jean-François rejoint la séance à 21h44, au cours du point n°9

Monsieur le Maire expose l'avant-projet définitif et le plan de financement de réhabilitation du bâtiment du presbytère en Pôle paramédical réalisé par l'architecte ALAIN STEINMETZ, et qui fait suite aux différents échanges et interventions de partenaires lors de commissions communales.

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	%
TRAVAUX			AIDES PUBLIQUES		
Réhabilitation du presbytère			Union Européenne		
Voirie et réseaux divers	62 500,00€	9,51%	ETAT : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	0,00€	0,00%
Gros œuvre	65 500,00€	9,51%	ETAT : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	262 800,00€	40,00%
Charpente bois	27 000,00€	4,11%	ETAT autre (préciser)		0,00%
Couverture zinguerie	40 000,00€	6,09%	Région GRAND EST	90 000,00€	13,70%
Menuiserie extérieure	61 000,00€	9,28%	Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)	10 000,00€	1,52%
Plâtrerie isolation	44 500,00€	6,77%	Groupement de communes		0,00%
Electricité	50 000,00€	7,61%	Autres communes		0,00%
Chauffage	110 000,00€	16,74 %	Etablissements publics (Caisse des Dépôts par exemple)		0,00%
Sanitaire	24 000,00€	3,65%	Aides publiques indirectes		0,00%
Carrelage	12 500,00€	1,90%	Autres – aides privées (CAF par ex.)		0,00%
Menuiseries intérieures	37 500,00€	5,71%	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	362 800,00€	55,22%
Revêtements sol	11 500,00€	1,75%			
Faux plafond	7 500,00€	1,14%	Autofinancement		
Peinture	25 000,00€	3,81%	Fonds propres	294 200,00€	44,78%
Métallerie	7 300,00€	1,11%	Emprunts	300 000,00€	0,00%
Isolation extérieure	39 500,00€	6,01%	Crédit-bail		0,00%
Echafaudage	7 300,00€	1,11%			
Ascenseur	21 200,00€	3,23%			
Désamiantage	3 700,00€	0,56%			
A DEDUIRE			Autres – aides privées		0,00%
Recettes nettes générées par l'investissement	12 500,00 €	Annuel	SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	294 200,00€	44,78%
TOTAL DEPENSES	657 000,00€	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	657 000,00€	100,00%

Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20250326-2025-03-26-PV-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif et le plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitation du presbytère de Mussig
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les partenaires susceptibles d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre du projet ainsi que l'instruction des autorisations d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. DOMAINE ET PATRIMOINE : Autorisation de traversée de chemins

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1,

VU le Code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article D161-15 relatif aux chemins ruraux,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des traversées de chemins communaux dans le cadre de travaux de raccordement de réseaux (passage de canalisations, drainage, alimentation, raccordements, etc.),

CONSIDÉRANT que ces travaux doivent être réalisés dans des conditions garantissant la conservation du chemin communal et la sécurité des usagers à savoir par une société qualifiée et via la technique du fonçage sur chemins bitumés,

CONSIDÉRANT la nécessité d'étudier les dossiers au cas par cas en fonction des demandes particulières,

Tout type de demande de traversée de chemin devra être transmise via formulaire cerfa et DT/DICT. Tout affaissement survenu dans les 3 ans suivant les travaux devra être remis en état par le demandeur.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout arrêté ou document permettant à un tiers de traverser un chemin dans le cadre de travaux pour lesquels celui-ci en aura expressément fait la demande auprès du secrétariat de Mairie par écrit et en amont de toute démarche et dans les conditions citées précédemment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. DOMAINE ET PATRIMOINE : Devis et travaux

A) Panneaux de signalisation interne village

La Collectivité Européenne d'Alsace, gestionnaire des routes départementales, a récemment procédé au déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération ainsi qu'au remplacement des panneaux directionnels indiquant les villages avoisinants. De fait, il est proposé de remplacer et/ou d'ajouter certains panneaux directionnels informant des sites communaux (ZAE, Salle des fêtes, Tumuli...), selon les mêmes règlementations et le même fournisseur.

Pour ce faire, un devis établi par la société SIGNATURE de Rixheim pour un montant de 1128,90€ HT est présenté aux élus.

Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20250326-2025-03-26-PV-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

B) DECI : Contrôle des poteaux d'incendie

Afin de garantir la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) dans la commune, il est nécessaire de contrôler les poteaux d'incendie présents sur le domaine public communal. Le SDEA d'Alsace-Moselle étant habilité à cela, il est proposé d'accorder une enveloppe de 2 500,00€ HT pour procéder au contrôle de ces derniers.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** le devis de la société SIGNATURE de Rixheim pour un montant de 1 128,90€ HT pour la fourniture de panneaux de signalisation.
- **ACCORDE** une enveloppe de 2 500,00€ HT pour le contrôle de poteaux d'incendie permettant de garantir la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) dans la commune par les services du SDEA
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et à engager les démarches

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. DIVERS ET INFORMATIONS

A) URBANISME

Déclarations préalables

DP 067 310 25 R0002 – SEEWALD Agnès – 35 rue des Pâturages – Implantation de panneaux photovoltaïques

DP 067 310 25 R0003 – CSE ENERGIE pour WOTLING Rachel – 40 rue de Heidolsheim - Implantation de panneaux photovoltaïques - *Annulé*

DP 067 310 25 R0004 – GOETZ Arnaud – 5 Impasse des Sœurs – Modification d'ouvertures, pose d'isolation extérieure, création de deux terrasses, démolition d'un escalier extérieur – *Refus*

DP 067 310 25 R0005 – MATHIEU Alain – 15 rue des Roses – Création d'une clôture et d'un portail

DP 067 310 25 R0006 – BRENDLE Olivier – 4 rue de la Lisse – Modification d'une clôture

Permis de construire

PC 067 310 24 R0005 – EARL LES JARDINS DE BREITENHEIM – 11 Hameau de Breitenheim – Construction d'un hangar agricole destiné au tri et au conditionnement

Permis de démolir

PD 067 310 25 R0001 – LOSSER Astrid – 19 rue de Heidolsheim – Démolition d'un auvent

B) Point travaux mairie

La société VOGEL TP, retenue dans le cadre de l'appel d'offre d'aménagement du Centre-Bourg interviendra à partir du 6 avril pour la réalisation des abords de la mairie.

Les pavés actuellement implantés entre la Mairie et la place de l'École ayant vocation à être remplacés, il sera suggéré aux associations intéressées, de les récupérer gracieusement.

C) Sentier du Hanfgraben

Les panneaux d'informations imaginés par la Maison de la Nature en lien avec l'école primaire de Mussig ont été conçus et sont en cours d'installation par les agents techniques le long du sentier du Hanfgraben. L'inauguration du sentier, tout comme celle du pumtrack est prévue le 17 Mai.

Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20250326-2025-03-26-PV-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

D) Evènements à venir

29 Mars : Oschterputz + plantation « une naissance un arbre »

25 Avril : Marché du printemps

8 Mai : Cérémonie commémorative avec la participation de l'école primaire

17 Mai : Inauguration pumptrack et sentier sensoriel

14 Juin : Inauguration de la Mairie

Fin de séance : 22h24

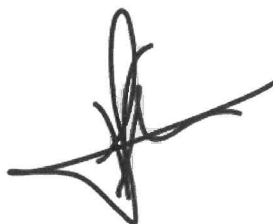
Certifié exécutoire par le Maire

MUSSIG, le 31/03/2025

Le Maire,
Philippe WOTLING



La Secrétaire de Séance,
Valérie FEUERER



Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20250326-2025-03-26-PV-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025